

Des avancées concernant les Contractuels suite à mobilisation générale de la FSU et ses syndicats du second degré (SNEP, SNUEP, SNES)

Le CTA était reconvoqué ce jour (4 juillet 2017) pour examiner les nouvelles propositions du rectorat sur la nouvelle grille indiciaire des contractuels.

Lors du CTA du 26 juin dernier, l'ensemble des organisations syndicales s'était opposé au projet présenté, qui ne permettait pas aux collègues contractuels de garder leur ancienneté après reclassement.

Les nouvelles dispositions proposées sont nettement plus favorables et ont recueilli l'approbation de tous :

- A compter du 1/9 /2017 tous les contractuels auront une mesure de réévaluation indiciaire, ainsi, quelque soit l'ancienneté d'un contractuel dans son indice actuel, il accèdera à l'indice supérieur dès cette date. La suite de la carrière se faisant à rythme unique tous les 3 ans en application des grilles jointes.

- Tous les contractuels de l'enseignement professionnel sont placés dans la première catégorie.

- Il a été confirmé la possibilité de rémunérer un contractuel à un indice supérieur pour le recrutement dans des disciplines rares, les enseignements spécifiques (DNL), l'enseignement spécialisé et dans des zones géographiques peu attractives dont la liste nous a été transmise :

Dordogne : Cité scolaire RIBERAC, collèges de MAREUIL, SAINT AULAYE, LA COQUILLE, PIEGUT PLUVIERS, LANOUAILLE, EYMET.

Gironde : Lycée et LP de BLAYE et PAUILLAC, collèges de BLAYE, LACANAU, LESPARRE, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINT YZAN DE SOUDIAC, SAINT SYMPHORIEN, SOULAC.

Landes : collège de GABARRET.

Lot et Garonne : Cité scolaire de FUMEL, collèges de CSATELJALOUX, CASTELMORON SUR LOT, CASTILLONNES, DURAS, LAVARDAC, MEZIN, MONFLANQUIN, MONSEMPRON LIBOS, PENNE D'AGENAIS.

Soyons clairs, ces revendications ont été portées par la FSU et ces avancées sont à porter au crédit de notre organisation. Le compte rendu du CTA en attestera et nous ne manquerons pas de vous le communiquer.

Affectation des Contractuels :

Une première vague d'affectation des contractuels se fera le 18 juillet suite aux travaux du Groupe de travail où Armelle, notre commissaire paritaire, participera comme chaque année. N'hésitez pas de la contacter par mail (snuepaquitaine@gmail.com).

SNUEP-FSU Bordeaux : [Espace Contractuels](#)

26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux

Téléphone : 05 56 68 98 91 Adresse mail : snuepaquitaine@gmail.com